
Programme de Sensibilisation

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL : DE L'ANALYSE AU PLAN D'ACTION

Organisation

Durée : 7 heures - **Mode d'organisation :** Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout adhérent MT71 / Tout salarié d'adhérent :

Responsable d'entreprise, préventeur, membre CSSCT, salarié compétent, acteur de prévention, salariés.



Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Comprendre l'intérêt d'analyser les accidents du travail
- Faire une enquête
- Construire un arbre des causes
- Trouver les solutions et établir un plan d'action
- Appliquer la démarche dans son intégralité



Description

- Situer l'action de formation dans le contexte de l'entreprise
- S'interroger sur l'action de l'entreprise après un accident du travail
- Connaître les définitions en matière d'accident du travail
- Connaître les modalités de déclaration d'accident du travail
- Différencier un fait d'une interprétation
- Organiser les faits pour écrire un récit
- Comprendre la notion de multi-causalité
- Comprendre les liaisons d'un arbre des causes
- Connaître et appliquer les principes généraux de prévention
- Trouver des solutions aux faits le plus en amont de l'arbre
- Différencier les critères de choix de solutions
- Mettre en place le plan d'action
- Suivre le plan d'action
- Mettre en oeuvre la pérennisation de la démarche



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

- Méthode heuristique : échanges, questionnements
- Méthode démonstrative : exposé interactif
- Méthode applicative : exercices, cas concrets, travail en sous groupe





Moyens et supports pédagogiques

- Supports INRS : film, méthode arbre des causes, méthode I TA MA MI
- Support power point
- Cahier exercices

Un support de cours sera remis aux participants.

Chaque stagiaire possède un espace numérique personnel « Extranet » commun avec MT71, où il pourra retrouver l'essentiel des documents ayant trait à sa/ses formation(s).



Modalités d'évaluation et de suivi

Seront réalisés :

- Un positionnement/ évaluation des acquis à l'entrée en formation
- Une évaluation formative en continu
- Une évaluation des acquis par un quiz en fin de formation.

La formation donne lieu à délivrance d'une attestation de fin de formation.



Tarifs

Les frais pédagogiques des prestations du pôle formation sont inclus dans le montant de la cotisation versée annuellement par l'entreprise adhérente au service de santé au travail MT71.

Cependant, en cas d'absence non justifiée par un cas de force majeure (maladie, grève, intempéries, catastrophe naturelle...) ou d'annulation d'un stagiaire dans les 48h précédant la prestation, MT71 se réserve le droit de facturer la formation sur la base de :

- 60 € HT par formation et par personne.

À partir du 5ème jour ouvré avant le début de la formation, le changement de participant à la session ne sera plus possible.

Les salariés hors département d'une entreprise adhérente à MT71 peuvent participer à une prestation du pôle formation sous réserve d'un nombre suffisant de places, laissé à la discrétion de MT71, pour un montant de 93€ HT par prestation et par personne.

Les intérimaires qui ont bénéficié d'une visite médicale à MT71 datée de moins de deux ans (à la date de la prestation) peuvent bénéficier des prestations du pôle formation dans le cadre de leur cotisation c'est-à-dire sans surcoût pédagogique. En revanche ceux n'ayant jamais été vus en visite médicale par MT71 ou dont la visite date de plus de 2 ans pourront y participer moyennant un montant de 93 euros HT par personne et par prestation.

Les employeurs, conjoints, dirigeants, non-salariés d'une entreprise adhérente à MT 71, membres du bureau non-salariés d'une association adhérente à MT 71 pourront participer aux sensibilisations dont celles consacrées à faciliter l'élaboration du Document Unique Évaluation Risques Professionnels (présentielle et distancielle) à titre gracieux pour contribuer à la prévention de l'entreprise. Concernant les formations, ils devront s'acquitter d'un montant 93€ HT par prestation et par personne pour y participer.



Modalités et délais d'accès

- Les formations sont réalisées dans les locaux MT71 à : MONTCEAU LES MINES / VITRY EN CHAROLLAIS / MACON
- Pour un groupe de 4 à 10 personnes.
- 1 session/an et à la demande sous 6 mois.
- Inscription sur le site MT71 suivant le calendrier proposé.
- Pour les demandes particulières, vous pouvez nous solliciter via l'onglet contact ou par mail formation@mt71.fr



Informations sur l'accessibilité

Nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique.

Si le stagiaire a des contraintes liées à sa situation personnelle, merci de contacter la personne ressource handicap : emontmailler@mt71.fr - 03.85.97.24.74